

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 septembre 2023

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

MEMBRES PRESENTS : 22

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Frédéric SCHALL - Michaël SANTAUBIN - Claudia CARADONNA - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Guillaume GRIMMER - Raphaële DEPROST - Jacques REIS - Françoise RICHART - Denis SCHANN - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Sofiane AIT IKHLEF Sandra PETER - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 7

Karine QUIGNARD - André ROTH - Elisabeth TAGLANG - Eric KREINER - Nadjoua DJELLAT- Thierry MOSSER - Kathia GUTH

PROCURATIONS : 7

Karine QUIGNARD	à	Daniel CHAMBET-ITHIER
André ROTH	à	Cécile DELATTRE
Elisabeth TAGLANG	à	Bernard SAETTLER
Eric KREINER	à	Guillaume GRIMMER
Nadjoua DJELLAT	à	Sandrine EPPELE
Thierry MOSSER	à	Jean-Marc LOTZ
Katia GUTH	à	Roberte IRION

II – AFFAIRES GENERALES

**2023 – 32 (1) : Désignation de membres du Conseil Municipal à la commission de
contrôle des listes électorales**

Rapport au Conseil municipal :

Les commissions de contrôle des listes électorales se réunissent au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Outre veiller à la régularité des listes électorales, ces commissions sont chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le Maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au dernier renouvellement du conseil municipal, les commissions sont composées de :

- 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 1 conseiller appartenant à la liste arrivée en deuxième position ;
- 1 conseiller appartenant à la liste arrivée en troisième position.

La désignation des conseillers est à effectuer dans l'ordre des élus de chaque liste parmi ceux étant prêts à participer aux travaux de la commission. Précision est ici faite que ne peuvent siéger au sein de la commission le Maire, adjoints ou conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les membres des commissions sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Une désignation avait donc eu lieu lors de la séance du conseil municipal du lundi 8 juin 2020 puis a été modifiée lors de la séance du conseil municipal 28 septembre 2020. 3 ans après, le conseil municipal doit se prononcer à nouveau comme rappelé également par le courrier de la préfecture (bureau de la réglementation et de la citoyenneté) du 24 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.
- **DESIGNE** en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| 1. M. Bernard SAETTLER | 4. Mme Roberte IRION |
| 2. Mme Isabelle UNTEREINER | 5. Mme Chrystèle DUBOIS |
| 3. Mme Sandra PETER | |

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E.legalite.com